

## Le bruit au quotidien – Partie 3

### IV - Les mesures pour limiter l'impact du bruit

#### 1 – Les mesures collectives

La réglementation fixe des niveaux de bruit à ne pas dépasser. Exemples : 100 dB(A) à la sortie d'un baladeur musical et 102 dB(A) sur 15 minutes en concert.

Au niveau des communes, [les maires](#) peuvent prendre des mesures pour éviter les nuisances sonores et sanctionner. Dans tous les cas, un comportement civique est attendu.

Pour réduire le bruit lié au transport, certaines mesures sont prises, telles que la réduction de la vitesse dans certains endroits, la pose de murs anti-bruit, l'utilisation de dispositifs adaptés (pneus, pots d'échappement...).

#### 2 – Les mesures individuelles

Chaque citoyen peut contribuer à lutter contre le bruit en agissant à :

- La source en réduisant les bruits émis et en modifiant son comportement.
- La transmission en isolant son logement, mettant des feutres sous les chaises...
- La réception, en portant des bouchons d'oreilles par exemple.